



associationaspri@free.fr
site : aspri.hautefort.com

ASPRI

**Association pour la Survie des étangs et de la mer
et la Protection contre les Risques d'Inondation**
31 rue des Lamparos - 34250 - Palavas les Flots
Tel: 04 67 68 94 74

**A Madame la Présidente de la Commission Européenne,
Bruxelles**

Objet : financement de travaux de protection du littoral méditerranéen

Palavas les Flots le 31 janvier 2022

Madame la Présidente,

Si mon association ose s'adresser directement aux autorités européennes, c'est que nous considérons qu'il y a urgence absolue au vu des dangers qui se profilent. Nous parlerons pour le secteur des Etangs palavasiens car il est particulièrement vulnérable et nous allons expliquer pourquoi de notre point de vue.

La zone comprend une rivière, le Lez, courte et d'apparence bénigne mais sujette à des crues redoutables. La crue centennale est estimée proche du débit moyen du Rhône avec pourtant un lit de faible dimension. Le Lez traverse une zone au nord de Montpellier qui s'est fortement urbanisée en quarante ans, quadruplant la population et restreignant les capacités d'infiltration et d'étalement. Les digues se sont multipliées pour éviter les débordements, mais pas les retenues pourtant nécessaires.

Il en résulte que lors des énormes orages dits cévenols l'eau descend de plus en plus vite et en plus grande quantité.

Palavas les Flots, station balnéaire de 6000 habitants hors saison est un des ports parmi d'autres qui cumule les activités de pêche et de conchyliculture, les activités de plaisance et de tourisme, bordant la Méditerranée. Tous les ports ont besoin de protection. Mais Palavas se trouve aussi au débouché du Lez dans la mer. Et bénéficie d'un chapelet d'étangs littoraux communiquant entre eux et avec la mer et le Canal du Rhône à Sète dont la modernisation est stoppée. Cette énorme surface pourrait servir de zone d'étalement pour les eaux d'amont à condition de ne pas

être remplie par la tempête marine qui précède presque toujours les crues. Cette situation qui pourrait être un avantage, pour le moment, en fait un des ports les plus bas et les plus vulnérables du littoral languedocien. L'ensemble des espaces bâtis sont classés en zone inondable.

En effet les travaux de régulation qui pourraient transformer une crue catastrophique en crue supportable sont refusés. La vraie raison du refus est le coût. Même l'étude globale ne se fait pas ou mal et des travaux limités, en protégeant ici aggravent la situation ailleurs.

C'est pourquoi nous faisons appel à vous pour assurer une partie du financement, rendant ainsi supportable l'effort financier des diverses instances concernées. Nous sommes conscients de la nécessité d'études préalables, à condition qu'elles soient globales (crues, envasement, salinité, protection du littoral) ce que les études réalisées à ce jour ne sont pas..

Nos interlocuteurs locaux nous objectent qu'en matière de protection contre les inondations, l'Europe ne subventionnerait que les travaux d'entretien d'ouvrages déjà existants. Cela nous surprend et nous souhaiterions savoir si c'est exact, et dans ce cas nous proposons qu'au vu des enjeux l'Europe change de façon de faire et finance aussi des travaux de protection nouveaux justifiés, dans le contrat renouvelable en 2022. En effet la situation change, et les situations nouvelles exigent des décisions nouvelles.

Veuillez agréer, Madame la Présidente l'expression de nos sentiments dévoués

Le président de l'ASPRI
Jean-Pierre MOLLE

